



TARIF ET CONDITIONS 2023

Emplacements saisonniers

FORFAIT EMPLACEMENT SAISONNIER du 1^{er} avril au 15 octobre

5 personnes nominatives	1100€
1 véhicule stationné sur l'emplacement - 1 abri de jardin de 6m ² maximum	
Provisions sur consommations (obligatoire)	100 €
Personne supplémentaire (> 3 ans)	60 €
Branchement électrique :	
6 ampères	35 €
10 ampères	100 €
16 ampères	200 €
Modification ampérage (en cours de saison)	40 €
Consommations et maintenance :	
électricité (le kWh)	0,28 €
Eau (le m ³)	6,00 €
Redevance pour collecte des ordures ménagères	35€
Forfait raccordement eau, électricité et assainissement (payable à l'installation)	400 €
Visiteur pour la nuit	3,00 €
Dépôt de garantie par clé (barrière d'entrée, WC PMR, bornes électriques)	10 €

(TVA 10 % incluse)

MODES DE RÈGLEMENT ACCEPTÉS

Prélèvement bancaire, chèques, espèces, virement bancaire, chèques ANCV, VACAF.
Possibilité de paiement échelonné (selon conditions établies dans le contrat).

REMISES & PÉNALITÉS

-5 % sur votre facture* pour tout paiement complet effectué **avant le 15/02/2023**.

+5% par mois de retard sur le solde restant à régler **après le 31/08/2023**.

*hors provisions sur consommations

CONDITIONS D'ACCÈS AU CAMPING

A l'ouverture de la saison, pour pouvoir accéder à votre emplacement, vous devrez être à jour du règlement : du solde restant dû de la saison précédente (*le cas échéant*), d'un tiers du forfait emplacement 2023** et des provisions sur consommations**

**hors règlement par prélèvement bancaire